



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 50190

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur la situation de la cardiologie suite aux recentes mesures gouvernementales. En effet, par arrete du 6 aout 1991, les actes de radioscopie ont ete rayes de la nomenclature et ceux de phonomecanographie vont egalement etre supprimes. Ces mesures auront des consequences importantes sur la sante des Francais, les maladies cardio-vasculaires etant la premiere cause de mortalite. Il lui demande la suspension de ces mesures et l'elaboration d'une veritable evaluation de la consultation de cardiologie, prenant en compte l'environnement et les conditions de cet examen.

Texte de la réponse

Reponse. - La revision de la nomemclature concernant les actes de cardiologie est en cours d'examen au sein de la commission competente. Lorsque des propositions lui seront faites, le ministre de la sante les etudiera avec attention avant de prendre une decision. Il s'agit d'un dossier dans lequel ne doivent etre perdues de vue ni les considerations de sante publique, ni les contraintes economiques, ni les evolutions des techniques medicales. Sur tous ces points, le ministre souhaite disposer d'avis eclaires et il procedera aux consultations necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50190

Rubrique : Securite sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4663